**PROCURATION  
POUR DÉPÔT DE PLAINTE PÉNALE  
POUR VIOLATION DE MISE À BAN**

L’assemblée générale de la

**PPE Point-du-Jour**

Route des Nuages 28

1095 Lutry

Déclare donner procuration avec pouvoir de substitution à

**Gérance du Paradis**

Chemin de St-Pierre 14

1095 Lutry

Aux fins de la représenter et d’agir en son nom afin de déposer plainte pénale pour toute violation de mise à ban au sens de l’article 258 du Code de Procédure Civil (CPC) et toute démarche subséquente à dite plainte pénale, telle que la représenter valablement devant toute autorité pénale, d’obtenir des documents complets en son nom, rédiger toute procédure, prendre toute conclusion, recourir à toute juridiction ou autorité contre tout jugement ou prononcé, plaider, transiger, en un mot, de faire tous actes jugés utiles à l’accomplissement du mandat.

Cette procuration vaut jusqu’à révocation expresse.

Adopté lors de l’assemblée générale du 1er janvier 2024 à Lutry

Signature